

Soccer extérieur à 7 joueurs Automne 2023



Éric Gagné
Responsable de la ligue sportive interscolaire

Septembre 2023

Table des matières

Le système de	es valeurs du sport étudiant	3
Ligue de socc	er extérieur à 7 joueurs – Automne 2023	4
Article 1:	Règlements	4
Article 2:	Préinscription des équipes et réunion de ligue	4
	n des équipes : mardi 12 sept. 2023	
Réunion de li	gue et inscription officielle des équipes : mercredi 13 sept. 2023	4
Article 3:	Catégorie (pour l'automne 2023)	4
Article 4:	Durée de la saison	4
Article 5:	Nombre de matchs	4
Article 6:	Admissibilité	4
Article 7:	Nombre de joueurs	5
Article 8:	Liste des joueurs	
Article 9:	Ballon officiel	
Article 10:	Équipement	5
Article 11:	Terrain	6
Article 12:	Durée du jeu	
Article 13:	Points au classement	
Article 14:	Suspension	
Article 15:	Mérites lors des finales	
Article 16:	Arbitrage	
Article 17:	Frais pour les mérites et l'arbitrage	
Article 18:	Bris d'égalité	
Article 19:	Rôle de l'équipe hôte	
	pes inscrites – couleur chandail + dossard – nom responsable soccer	
	Benjamin masculin	
	Benjamin féminin « A »	
	Benjamin féminin « B »	
	uvénile masculin	
	uvénile féminin	
	l'esprit sportif	
	raîneur(e)	
•	cipant	
•	tateur	
Code de vie		29

Le système des valeurs du sport étudiant

Pratiqué en milieu d'éducation, le **SPORT ÉTUDIANT** est une activité de formation répondant aux besoins et aux intérêts de l'étudiante et de l'étudiant.

EN CONSÉQUENCE,

les programmes développés par les institutions, les associations régionales et la Fédération du sport étudiant, de l'initiation à l'excellence, reposent sur un système de valeurs préconisant :

- 1) La primauté du développement de la personne sur le développement du sport;
- 2) La poursuite d'objectifs sportifs en privilégiant la réussite scolaire de l'étudiante et de l'étudiant;
- 3) L'accomplissement personnel, le plaisir, l'équité, la sécurité, la coopération et l'esprit sportif;
- 4) La responsabilisation et le développement de l'autonomie;
- 5) Le respect des réalités culturelles, linguistiques et géographiques;
- 6) L'intégration dans son milieu et le développement d'un sentiment d'appartenance.

Ligue de soccer extérieur à 7 joueurs - Automne 2023

Article 1: Règlements

Tel qu'appliqué par l'Association du soccer mineur de Saint-Georges sauf les modifications incluses dans cette règlementation spécifique.

Article 2 : Préinscription des équipes et réunion de ligue

Préinscription des équipes : mardi 12 sept. 2023

Réunion de ligue et inscription officielle des équipes : mercredi 13 sept. 2023

Article 3 : Catégorie (pour l'automne 2023)

Une seule ligue sans division pour les deux catégories (garçon et fille) avec un ou plusieurs championnats (à moins d'entente contraire lors de la réunion de ligue).

Deux niveaux seront offerts:

Benjamin: 1er octobre 2009 au 30 septembre 2011

Juvénile: 1er juillet 2005 au 30 septembre 2009

N. B. Un doubleur de 2^e secondaire sera accepté en benjamin, seulement s'il n'y a pas d'équipe à un niveau plus âgé, (cadet ou juvénile) dans son école.

Article 4 : Durée de la saison

Les parties auront lieu du 24 septembre au 15 octobre (finales incluses) aux terrains synthétiques de Saint-Georges :

- Dimanche 24 septembre 2023
- Dimanche 1er octobre 2023
- Dimanche 8 octobre 2023
- Dimanche 15 octobre 2023

Les équipes du CSSBE souhaitent qu'en 2023, tous les tournois se déroulent à St-Georges (aucun à Thetford Mines).

- N. B. À chacun des tournois, nous désirons la présence d'un thérapeute (physio).
- N. B. On demande aux parents et aux spectateurs de rester sur l'asphalte ou dans les gradins (et non sur les terrains synthétiques).

Article 5: Nombre de matchs

6 matchs en plus des finales

Article 6 : Admissibilité

- 1. Il faut que le joueur soit à temps plein à l'école.
- 2. Le surclassement est permis, mais le joueur ne peut pas revenir dans le benjamin s'il a été classé en juvénile. Cependant, un joueur de niveau benjamin pourrait évoluer en plus dans le niveau juvénile pour dépanner; toutefois, nous devons respecter le calibre de jeu de ce joueur. Le joueur remplaçant ne pourra participer qu'à une seule catégorie durant la journée du championnat.

- Si une école inscrit plus d'une équipe dans une catégorie, elle devra partager également ses joueurs de meilleur calibre dans chacune de ses équipes (l'inscription « officielle » devra être faite pour le mercredi 13 septembre 2023).
- 4. Un joueur « benjamin ou juvénile » ne peut pas évoluer pour deux équipes de même catégorie; l'équipe doit respecter le règlement concernant le nombre minimal de joueurs sinon l'entraîneur avertit de la présence de joueurs illégaux et accepte de perdre par forfait.
- 5. Les athlètes en sport-études (soccer) ou l'équivalent seront acceptés s'ils ne produisent pas un déséquilibre démesuré dans le rapport de force. Au terme des deux premiers tournois, si nécessaire, une rencontre TEAMS des responsables permettra d'établir un scénario équitable pour les équipes.
- 6. Pour participer aux finales, un joueur doit avoir participé à un minimum de deux matchs (à moins de raison valable).
- N. B. Chaque équipe devra être accompagnée d'un adulte comme responsable, sinon forfait.

Article 7: Nombre de joueurs

En saison et à la finale, les équipes féminines et masculines joueront avec six avants et un gardien de but.

N. B. Une équipe devra se présenter avec un minimum de 7 joueurs prêts à commencer la journée (en état de jouer), sinon cette équipe sera déclarée forfait.

Après avoir joué un premier match à 7, une équipe pourrait poursuivre et jouer les matchs suivants à 6 ou 5 joueurs.

Article 8: Liste des joueurs

La liste des joueurs devra être complétée avant midi le jeudi 21 septembre dans le fichier Excel en ligne qui aura été partagé par Éric Gagné au responsable des sports de l'école. Les nom, prénoms, date de naissance et numéro de dossard doivent obligatoirement être inscrits dans ce fichier pour qu'un joueur soit éligible pour les matchs de son équipe.

Article 9: Ballon officiel

Molten # 5 (ou équivalent) pour le juvénile Molten # 4 pour le benjamin (si possible)

Article 10: Équipement

- protège tibia obligatoire
- chandail avec numéro pour tous les joueurs (couleur différente pour le gardien)
- le port du pantalon « long » est permis

 tout bijou (bague – montre – collier – boucle d'oreilles, etc.) et casquette doivent être enlevés.

Article 11: Terrain

- pour le benjamin, au minimum 35 verges × 65 verges
- pour le juvénile, prioritairement 45 verges × 65 verges (si possible)

Article 12 : Durée du jeu

- 2 × 25 minutes, avec une pause de 5 minutes à la demi.
- N. B. Des changements de joueurs sont permis :
 - a) lors d'un but
 - b) lors d'un coup de pied de but
 - c) lors d'une remise en touche pour l'équipe qui exécute la touche.

Article 13: Points au classement

Partie gagnée: 3 points Partie nulle: 1 point Partie perdue: 0 point

Plus les points d'éthique sportive : 2 points : 0 ou 1 carton jaune 1 point : 2 cartons jaunes

0 point : plus de 2 cartons jaunes ou 1 carton rouge ou expulsion de l'entraîneur

- N. B. Si forfait, le pointage sera 3-0 (+ 2 points d'éthique); l'équipe perdante perd également ses 2 points d'éthique sportive.
- N. B. Toutes les équipes sont invitées pour les finales.
 Si une équipe accepte de faire les finales, elle a une obligation morale de rester jusqu'à la fin du tournoi.
- N. B. En vue du classement, l'écart maximal pour le pointage sera de 7 buts.
- N. B. Modalités de prolongation au championnat
 - a) 5 minutes de prolongation en temps continu (cette prolongation doit être jouée au complet, même s'il y a but).
 - b) Fusillade: 3 lancers par équipe
 - c) Mort subite

Autant en fusillade qu'en mort subite :

- L'équipe qui reçoit (c'est-à-dire la meilleure au classement) a le choix de débuter ou non.
- Tous les joueurs (y compris le gardien) doivent s'exécuter une fois avant que quelqu'un revienne pour une deuxième fois.

Article 14: Suspension

- **14.1** Tout joueur qui se verra décerner un **troisième** carton jaune au cours de la saison sera automatiquement suspendu pour **une** partie.
 - **14.1.1** Chaque carton additionnel sera automatiquement sanctionné par **un** match de suspension.

- **14.2** Tout joueur qui recevra un deuxième carton jaune durant le même match sera automatiquement suspendu pour le match suivant.
 - **14.2.1** La sentence automatique sera augmentée d'**un** match supplémentaire pour chaque cas de récidive.
- **14.3** Tout joueur qui se verra décerner un carton rouge ou qui sera tout simplement expulsé d'un match sera automatiquement suspendu minimalement pour les **deux** matchs suivants.
- **14.4** Tout joueur qui se verra décerner un deuxième carton rouge au cours de la saison sera automatiquement expulsé de la ligue pour le reste de l'année en cours.
- **14.5** L'entraîneur de l'équipe aura la responsabilité de l'application des sanctions prévues aux articles 14.1, 14.2 et 14.3
 - **14.5.1** Le non-respect de ce règlement entraînera la perte du ou des matchs concernés, ainsi qu'une suspension automatique de **deux** matchs pour l'entraîneur.
- **14.6** L'entraîneur qui sera expulsé d'un match sera automatiquement suspendu minimalement pour les deux matchs suivants.

Article 15: Mérites lors des finales

- Bannière à l'équipe gagnante
- Médaille d'or, d'argent et de bronze
- N. B. À tour de rôle, les écoles participantes (sauf région de Thetford) seront invitées à faire la remise des mérites (bannières et médailles). L'école des PSG sera la responsable en 2023 (sinon ce sera l'école des Bélanger).

Article 16: Arbitrage

L'arbitrage sera à la charge de l'Association du soccer mineur de Saint-Georges (sauf pour les matchs à Thetford).

Le coût sera d'environ 35 \$ par partie en plus des frais de déplacement s'il y a lieu.

N. B. En 2023, nous demanderons la présence d'un arbitre supplémentaire en cas d'absence, de blessure, de fatigue, de maladie, etc. Cet arbitre sera payé le même prix que les autres arbitres.

Article 17: Frais pour les mérites et l'arbitrage

Les frais pour les mérites et l'arbitrage seront partagés à part égale par toutes les équipes.

Article 18: Bris d'égalité

1^{er} critère: Plus grand nombre de victoires

2^e critère : Plus grand quotient victoires/défaites des parties impliquant les

équipes à égalité

3^e critère : Plus grand quotient des *Points pour/Points contre* des parties

impliquant les équipes à égalité

4^e critère : Plus grand quotient des *Points pour/Points contre* pour la totalité

des rencontres

5^e critère : Plus faible total des *Points contre* pour la totalité des rencontres

6^e critère : Plus fort total de *Points pour*, sur l'ensemble des rencontres

Article 19: Rôle de l'équipe hôte

1. S'assurer de la présence des arbitres

(référence : à déterminer)

S'il n'y a pas d'arbitre, les matchs doivent être joués (entente entre les

entraîneurs).

2. S'assurer de la disponibilité rapide d'intervention en cas d'accident qui pourrait survenir durant la rencontre. Chaque équipe est responsable de ses premiers soins. L'équipe hôte doit prévoir de la glace en cas de besoin.

3. Fournir des vestiaires appropriés à l'équipe visiteuse ainsi qu'aux arbitres (si possible).

4. Préparer le terrain.

5. Inscrire les pointages des équipes et les points d'éthique sportive dans le tableau Excel en ligne partagé par Éric Gagné. Le tableau des résultats sera immédiatement accessible aux équipes, parents et joueurs sur le site du CSSBE.

N. B. Équipes hôtes pour la saison 2023

24 septembre : Polyvalente des Abénaquis

1er octobre : École Jésus-Marie

8 octobre : École des Deux-Rives

15 octobre : Polyvalente Saint-François

Liste des équipes inscrites – couleur chandail + dossard – nom responsable soccer

				Benjan	nin		Juvénile			Responsables	Responsables
Écoles	Chandail	Dossard	masculin		féminin		masc.	féminin		en soccer	des écoles
			А	В	Α	В	Α	Α	В		
Polyvalente Saint-François	rouge	bleu		1	1		1	1	1	Jérôme Roy	Jérôme Roy 418-228-5541 Poste 52100
Polyvalente Bélanger	Jaune vert Noir		1	1		2	1	1	1	Pierre-Luc Lescomb	Pierre-Luc Lescomb 418-228-5541 Poste 47320
École Jésus-Marie	or	Vert	1		1		1			Michel Mercier	Michel Mercier 418-774-3709 Poste 2248
École des Deux-Rives	Gris (F) Rouge (G)	Rouge		1		1				Michel Garneau	Michel Garneau 418-228-5541 Poste 57570
École des Appalaches	vert	jaune		1			1	1	1	Hélène Gourde	Hélène Gourde 418-228-5541 Poste 56230
École secondaire Veilleux	marine	gris		1	1		1	1	1	Marie-Pierre Cormier	Marie-Pierre Cormier 418-228-5541 Poste 50300
Polyvalente de Black-Lake	rouge & gris	jaune	1	2	1	1				François Guay	François Guay 418-423-4291 Poste 3328
Polyvalente de Thetford	vert		1	1			1	1		Mathieu Vachon	Mathieu Vachon 418-338-7831 Poste 5101
Polyvalente Saint-Georges	JM : blanc JF : blanc	jaune orange					1	1		Mathieu Quirion	Mathieu Quirion 418-228-5541 Poste 4040
Polyvalente des Abénaquis	noir	gris		1						Lya Jolicoeur	Lya Jolicoeur 418-228-5541 Poste 56380
TOTAL			4	9	4	4	7	6	4	Total: 34	4 équipes

Calendrier – Benjamin masculin

	CALENDRIER BENJAMIN MASCULIN										
	Date	Visiteur	Pointage	Esprit sportif	Receveur	Pointage	Esprit sportif				
1	24 sept.										
2	24 sept.										
3	24 sept.										
4	1 oct.										
5	1 oct.										
6	1 oct.										
7	8 oct.										
8	8 oct.										
9	8 oct.										
10	15 oct.										
11	15 oct.										
12	15 oct.										
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											

Soccer à 7 joueurs Championnat – Benjamin masculin

Date et endroit – 15 octobre 2023

Division - 1

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	9 h 30					
2	10 h 00					
3	11 h 00					

Gagnant « bannière » – médaille d'or

Gagnant médaille d'argent et gagnant bannière : division 1

Gagnant médaille de bronze

Soccer à 7 joueurs

Championnat – Benjamin

Date et endroit – 15 octobre 2023

Division - 2

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	9 h 00					
2	10 h 00					
3	11 h 00					

Gagnant « bannière »

Calendrier – Benjamin féminin – division A

	-	CA	LENDRIER BE	- NJAMIN FÉMI	NIN A		_
	Date	Visiteur	Pointage	Esprit sportif	Receveur	Pointage	Esprit sportif
1	24 sept.						
2	24 sept.						
3	24 sept.						
4	1 oct.						
5	1 oct.						
6	1 oct.						
7	8 oct.						
8	8 oct.						
9	8 oct.						
10	15 oct.						
11	15 oct.						
12	15 oct.						
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							

Calendrier – Benjamin féminin – division B

	CALENDRIER BENJAMIN FÉMININ B										
	Date	Visiteur	Pointage	Esprit sportif	Receveur	Pointage	Esprit sportif				
1	24 sept.										
2	24 sept.										
3	24 sept.										
4	1 oct.										
5	1 oct.										
6	1 oct.										
7	8 oct.										
8	8 oct.										
9	8 oct.										
10	15 oct.										
11	15 oct.										
12	15 oct.										
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											

Soccer à 7 joueurs Championnat – Benjamin féminin

Date et endroit – 15 octobre 2023

Division - 1

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	8 h 30					
2	9 h 30					
3	10 h 30					

Gagnant « bannière » – médaille d'or

Gagnant médaille d'argent

Gagnant médaille de bronze

Soccer à 7 joueurs Championnat – Benjamin féminin

Date et endroit – 15 octobre 2023

Division - 2

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	8 h 30					
2	9 h 30					
3	10 h 30					

Gagnant « bannière »

Soccer à 7 joueurs Championnat – Benjamin féminin

Date et endroit – 15 octobre 2023

Division - 3

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	9 H 00					
2	10 H 00					
3	11 H 00					

Calendrier – Juvénile masculin

CALENDRIER JUVÉNILE MASCULIN										
	Date	Visiteur	Pointage	Esprit sportif	Receveur	Pointage	Esprit sportif			
1	24 sept.									
2	24 sept.									
3	24 sept.									
4	1 oct.									
5	1 oct.									
6	1 oct.									
7	8 oct.									
8	8 oct.									
9	8 oct.									
10	15 oct.									
11	15 oct.									
12	15 oct.									
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										

Soccer à 7 joueurs

Championnat – Juvénile masculin

Date – 15 octobre 2023

Division 1

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	9 h 30					
2	11 h 30					
3	13 h 00					

Gagnant « bannière » et médaille d'or

Gagnant médaille d'argent

Gagnant médaille de bronze

Soccer à 7 joueurs

Championnat – Juvénile masculin

Date – 15 octobre 2023

Division 2

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1						
2						
3						

Gagnant « bannière »

Calendrier – Juvénile féminin – division A

CALENDRIER JUVÉNILE FÉMININ - DIVISION A							
	Date	Visiteur	Pointage	Esprit sportif	Receveur	Pointage	Esprit sportif
1	25 sept.						
2	25 sept.						
3	25 sept.						
4	25 sept.						
5	2 oct.						
6	2 oct.						
7	2 oct.						
8	2 oct.						
9	9 oct.						
10	9 oct.						
11	9 oct.						
12	9 oct.						
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							

Calendrier – Juvénile féminin – division B

CALENDRIER JUVÉNILE FÉMININ - DIVISION B							
	Date	Visiteur	Pointage	Esprit sportif	Receveur	Pointage	Esprit sportif
1	25 sept.						
2	25 sept.						
3	25 sept.						
4	25 sept.						
5	2 oct.						
6	2 oct.						
7	2 oct.						
8	2 oct.						
9	9 oct.						
10	9 oct.						
11	9 oct.						
12	9 oct.						
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							

Soccer à 7 joueurs

Championnat – Juvénile féminin

Date et lieu – 15 octobre 2023

Division A

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	9 h 30					
2	11 h 30					

Gagnant « bannière » et médaille d'or

Gagnant médaille d'argent

Gagnant médaille de bronze

Soccer à 7 joueurs

Championnat – Juvénile féminin

Date et lieu – 15 octobre 2023

Division B

	Heure	Visiteur	Pointage	Receveur	Pointage	Terrain
1	8 h 30					
2	8 h 30					

Gagnant « bannière »



La chartre de l'esprit sportif

Faire preuve d'esprit sportif, c'est :

Article I D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements et ne jamais

chercher à enfreindre délibérément un règlement.

Article II Respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres est essentielle au bon

déroulement de toute compétition. L'officiel n'a pas la tâche facile, c'est pourquoi

il mérite le respect de tous.

Article III Accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son

intégrité.

Article IV Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

Article V Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.

Article VI Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.

Article VII Vouloir se mesurer à un adversaire dans l'équité. Compter sur son talent et ses

habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

Article VIII Refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.

Article IX Pour l'officiel, bien connaître tous les règlements et les appliquer avec

impartialité.

Article X Garder sa dignité en toute circonstance; et montrer que l'on a la maîtrise de soi.

C'est refuser d'accepter que la violence physique et verbale prenne le dessus sur

soi.



Code de l'entraîneur(e)

- Je considère chaque athlète avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition.
- J'agis toujours dans le meilleur intérêt des athlètes.
- Je considère que le développement de la personne prime sur le développement du sport.
- Je privilégie la réussite scolaire des athlètes à l'intérieur d'objectifs sportifs.
- Je connais et respecte les règles écrites et non écrites de mon sport.
- Je respecte toutes les décisions des arbitres.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je respecte les athlètes, entraîneurs et partisans des autres équipes.
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Je fais preuve d'honnêteté envers les athlètes et le sport.
- J'honore mes engagements écrits et verbaux face aux athlètes et à l'établissement.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie.
- Je fais preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers mes collègues.
- Je m'assure que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité.
- J'informe les athlètes des dangers inhérents à la pratique de notre sport.
- J'informe les athlètes des dangers inhérents à la consommation d'alcool ou de drogues.
- Je contribue à l'avancement de la profession par l'échange de mes connaissances et de mon expérience avec mes collègues et les étudiants.
- J'utilise un langage précis sans injure ni expression vulgaire.
- Je respecte mon pouvoir d'entraîneur en préservant l'intégrité physique et mentale des athlètes.
- Je véhicule l'importance d'être toujours en bonne condition physique.
- Je protège une image reflétant les valeurs positives de mon sport et de l'entraîneur.



Code du participant

- Je respecte les règles du jeu.
- J'accepte toutes les décisions de l'arbitre.
- Je supporte honnêtement mes coéquipiers.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
- J'accepte les erreurs de mes coéquipiers.
- Je considère mon adversaire indispensable pour jouer.
- Je suis courtois envers les entraîneurs, les officiels, les spectateurs et mes adversaires.
- Je fournis un effort constant et engagé.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- J'accepte la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités et en reconnaissant le bon travail de l'adversaire.
- Je joue pour m'amuser.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer. Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.
- Je me présente d'abord en tant qu'être humain.
- Je représente aussi mon équipe, mon établissement d'enseignement et mon association régionale de sport étudiant.
- Je véhicule les valeurs de mon sport par chacun de mes comportements.
- Je suis l'ambassadeur des valeurs du sport étudiant.
- Je suis le sport étudiant.



Code du spectateur

- Je considère que les étudiants-athlètes font du sport pour leur propre plaisir et non pour me divertir.
- Je n'ai pas d'attente irréaliste. Je suis conscient que les étudiants-athlètes ne sont pas des athlètes professionnels et qu'ils ne doivent pas être jugés d'après les normes appliquées aux professionnels.
- Je considère chaque athlète avec respect.
- Je respecte toutes les décisions des arbitres et encourage les participants à faire de même.
- Je ne ridiculise jamais un étudiant-athlète qui a commis une erreur durant une compétition. Je fais plutôt des commentaires positifs qui motivent et encouragent l'effort continu.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je respecte les athlètes, entraîneurs et partisans des équipes adverses.
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Je condamne l'usage de la violence sous toutes ses formes et je le fais savoir de façon appropriée aux entraîneurs et aux responsables de ligue.
- J'évite d'utiliser un langage incorrect ou de harceler les étudiants-athlètes, les entraîneurs, les officiels ou les autres spectateurs.
- J'encourage tous les participants de manière civilisée.
- Je suis un témoin privilégié du sport étudiant!



Code de vie

- **CONSIDÉRANT QU'À** l'école du niveau secondaire, le RESPECT, 1'AUTORITÉ et le PACIFISME constituent des principes fondamentaux de code de vie étudiant,
- **CONSIDÉRANT QUE** FIERTÉ et DIGNITÉ doivent être présentes dans toutes les manifestations d'appartenance à l'école,
- **CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE** la participation aux activités de la vie étudiante s'inscrit dans une démarche éducative où le sens de 1'EFFORT, la MAITRISE DE SOI, la DISCIPLINE et la volonté de DÉPASSEMENT prennent toute leur valeur,
- **CONSIDÉRANT DE PLUS QUE** la participation à des comités ou à des équipes de la vie étudiante doit développer 1'AUTONOMIE, l'ESPRIT D'ÉQUIPE et la RESPONSABILITÉ des personnes qui y interviennent,
- **CONSIDÉRANT ENFIN QUE** la participation à des activités ou à des comités de vie étudiante doit favoriser et non empêcher la RÉUSSITE scolaire de 1'élève.

EN CONSÉQUENCE, l'élève qui participe à une activité doit :

- respecter toute personne (entraîneur, coéquipier, arbitre, adversaire, surveillant, etc.)
 dans ses paroles et dans ses gestes;
- 2 contribuer en tout temps au maintien de la qualité des lieux physiques où se déroule son activité;
- 3 prendre soin du matériel et de l'équipement mis à sa disposition et le remettre dans les délais convenus;
- 4 faire preuve, en tout temps, d'honnêteté, d'esprit d'équipe et de comportement responsable et assumer jusqu'au bout ses responsabilités dans la victoire comme dans la défaite;
- 5 accepter et respecter les règlements de l'activité à laquelle il participe;

- 6 accepter et respecter les contrôles mis en place par l'école pour le fonctionnement de la vie étudiante : ex. : frais d'inscription, assiduité, ponctualité, mesures de sécurité, contrôle de la carte étudiante et de la carte d'activité, etc.
- 7 collaborer, avec le conseil général des activités, le conseil étudiant et les responsables de la vie étudiante à l'amélioration de la qualité de vie dans l'école;
- 8 manifester, dans la fierté et la dignité, en tout temps et en tout lieu, son sentiment d'appartenance à l'école;
- 9 prendre tous les moyens pour que sa participation aux activités et au comité de la vie étudiante ne nuise en rien à son plein rendement scolaire.

Tout manquement à ce code d'éthique peut signifier une sanction pouvant aller de la réprimande à la suspension ou à l'exclusion de l'élève de ses activités. Cette décision appartient au directeur adjoint responsable de la vie étudiante et elle est sans appel.

En cas d'exclusion, aucun remboursement des frais d'inscription et de participation ne sera accordé.

CODE DE VIE

Nom de l'élève :			Secondaire :			
Activité. :		Catégorie :	Niveau :	Sexe :		
	ENGA	GEMENT SOLEN	NEL			
Après avoir pris connaiss comités de la vie e solennellement à le resp	étudiante à l'é	cole		, je m'engage		
-	Signa	ture du particip	ant			
	Signature	des parents ou	tuteurs			
	Signature di	u responsable de	 e l'activité			